

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 11 septembre 2017 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

ABSENT :

Siège no. 4 vacant suite au décès du conseiller.

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Manon Shallow, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

À 20h00, le Maire, Monsieur Réjean Audet préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1 Procès-verbal séance ordinaire du 7 août 2017
- 3.2 Procès-verbal séance extraordinaire du 9 août 2017
- 3.3 Procès-verbaux séances extraordinaires du 28 août et du 30 août 2017

4. CORRESPONDANCE :

- 4.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / Approbation du règlement 2017-006

5. RAPPORT DES COMITÉS :

6. PRÉSENTATION DES COMPTES :

7. RÉOLUTIONS –ADMINISTRATION :

- 7.1 Résolution en regard du poste de la directrice générale
- 7.2 Résolution projet Place aux jeunes MRC de Maskinongé

8. RÉOLUTIONS - LOISIRS / CULTURE / TOURISME :

- 8.1 Centre d'Action bénévole de la région de Shawinigan – Demande de commandite
- 8.2 Résolution en regard de la présentation du plan stratégique de développement touristique à Saint-Élie-de-Caxton

9. RÉSOLUTION - TRAVAUX PUBLICS / SERVICE INCENDIE :

- 9.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- 9.2 Entente intermunicipale – gestion des services de sécurité incendie
- 9.3 Résolution en regard de la soumission pour le sable abrasif
- 9.4 Dépôt de lettres concernant le déneigement (Avenue Roland-Legrès et Domaine du Lac Ouellet)
- 9.5 Résolution en regard de la soumission pour des ensembles bunker pour le service incendie

10 RÉSOLUTIONS – URBANISME :

- 10.1 Adoption du Règlement 2017-005 amendant le règlement 2011-007A amendant le règlement 2007-007 concernant le contrôle des chiens sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton
- 10.2 Demande de PIIA - 2370 avenue Principale
- 10.3 Demande de dérogation mineure – Étienne Gilbert et Caroline Beaudry 2017-007
- 10.4 Demande de servitude – chemin des Papillons lot 4 430 059

11 TIRAGE ET REMISE DE PRIX « MAISONS FLEURIES »

12. DIVERS / AFFAIRES NOUVELLES :

13. PÉRIODE DE QUESTIONS :

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire. Monsieur le Maire s'adresse aux personnes présentes pour les informer du nouveau règlement régissant le déroulement des sessions du conseil municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-09-237

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton adopte l'ordre du jour en y ajoutant les items suivants :

- 12.1 Demande de PIIA - 2461 avenue Principale
- 12.2 Municipalité de Charette - Demande de location Fontaine Caxtonnienne
- 12.3 Mandat pour le contrôle qualitatif – projet 2016-112 remplacement ponceau F7020 Route des Lacs
- 12.4 Autorisation à Coupon Productions Canada inc. – ouvrages temporaires (film)
- 12.5 Résolution pour l'entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération pour les municipalités de la MRC de Maskinongé

12.6 Héma-Québec – Remerciements

12.7 Fondation de la SSS de l'Énergie - Remerciements

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX.

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

RÉSOLUTION 2017-09-238

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Rita Deschênes,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit adopté tel que soumis.

Adoptée

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2017

RÉSOLUTION 2017-09-239

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2017 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit adopté tel que soumis.

Adoptée

3.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 28 AOÛT ET DU 30 AOÛT 2017

RÉSOLUTION 2017-09-240

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyé par monsieur Sébastien Houle,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires du 28 août et du 30 août 2017 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient adoptés tels que soumis.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE :

- 4.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / Approbation du règlement 2017-006

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS :

Madame Charline Plante

- Madame Plante tient à remercier tous les gens qui se sont présentés aux jeudis 5 à 7. Cet événement a été un succès pendant 10 semaines et est à recommencer d'année en année.
- Madame Plante mentionne que madame Estelle Borgia fêtait sa 10^{ième} année comme organisatrice du Symposium de peinture lors de la Petite Fête. Elle prend sa retraite et s'il y a des gens intéressés à s'occuper de cet événement c'est avec plaisir que madame Borgia et la municipalité aideront la personne intéressée à prendre le relais. Elle la remercie pour ces 10 années.

Monsieur Sébastien Houle

- Monsieur Houle mentionne que la Petite Fête a été un succès.
- Monsieur Houle mentionne que le lendemain de la Petite Fête, il y a eu environ 90 essais routiers réalisés dans une voiture électrique.
- Monsieur Houle mentionne qu'hier était la fin des Marchés Publics après une dizaine de semaines.

Pour ces trois événements, il désire remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués, sans eux ces événements n'auraient pas été possibles.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES :

9869	ORMEJUSTE TANIA, ALEXANDRE	REMBOURSEMENT TAXES	3 979.58 \$
9870	MINISTRE DES FINANCES	POLICE	73 598.00 \$
9871	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	ACHAT OUTILS	27.36 \$
9872	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS	11.53 \$
9873	AUTOBUS JRG INC.	LOCATION AUTOBUS CAMP DE JOUR	394.36 \$
9874	AUX MILLE ET UNE FETES	VILLAGE FLEURI	183.50 \$
9875	AVANTAGE INDUSTRIEL INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES, VOIRIE/MATÉRIAUX	62.21 \$
9876	BOTELHO JUAN	JETON PRÉSENCE, PREMIERS RÉPONDANTS	25.00 \$
9877	BOURNIVAL JEAN	DROITS D'AUTEURS ANIMATION	4 086.00 \$
9878	BOUTIQUE EDEN FLEURISTE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	125.33 \$
9879	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	ÉLECTIONS	24.57 \$
9880	CARQUEST, PIÈCES D'AUTOS	PIÈCES, ACCESSOIRES SAMSON/MARCHAND, ACHAT OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	155.96 \$
9881	C.E.A.C.Q.	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	396.75 \$
9882	CONSTRUCTION & PAVAGE BOISVERT INC	SIGNALISATION ACCESSOIRES, VOIRIE/MATÉRIAUX	632.26 \$
9883	SYNDICAT REG. DES EMBL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	775.28 \$

9884	DISTRIBUTEUR D.P.	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME, ALIMENTS	92.70 \$
9885	EMRN	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN MATÉRIEL	53.20 \$
9886	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	LOCATION MACHINERIE, VOIRIE MATÉRIAUX	4 134.50 \$
9887	ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	236.16 \$
9888	EVOLUTION JEUNESSE	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	183.96 \$
9889	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	CONTRAT VIDANGES	5 818.17 \$
9890	FLORICULTURE H.G. GAUTHIER INC.	CONSULTANT SENTIER BOTANIQUE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	1 299.98 \$
9891	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	64.00 \$
9892	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	ÉLECTIONS, FOURNITURES DE BUREAU, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	203.01 \$
9893	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	86.23 \$
9894	GEROME SANDRA	FRAIS DÉPLACEMENT BANDES RIVERAINES, FRAIS DÉPLACEMENT CARACTÉRISATION FOSSES	114.53 \$
9896	GROUPE CLR	TÉLÉPAGES ET COMMUNICATIONS, SYSTÈME DE COMMUNICATION	756.22 \$
9897	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEUR BALADE, ENTRETIEN TRACTEUR	772.84 \$
9898	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	55.79 \$
9899	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	165.56 \$
9900	JULIEN BELLERIVE & FILS	PROL. AQUEDUC RUE LANGLOIS	155.21 \$
9901	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	171.52 \$
9902	MARCHE RENE SAMSON	ESSENCE ET HUILE DIESEL	24.00 \$
9903	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	VOIRIE/MATÉRIAUX	732.18 \$
9905	MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME. SENTIER BOTANIQUE, TERRAIN DE JEUX, GARAGE DE LA CULTURE, ÉLECTIONS, SIGNALISATION INFORMATION TOURISTIQUE, VILLAGE FLEURI	826.97 \$
9908	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES, ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS, REDEV. ELIMINATION/\$22.24TONNE, FORMATION POMPIERS, SERVICE D'INGENIERIE	23 232.61 \$
9909	MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXIS-DES- MONTS	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ, ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	406.07 \$
9910	PONCEAUX MAURICIE	INVENTAIRE VOIRIE, EGOUTTEMENT RUE PHILIBERT	419.52 \$
9911	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
9912	R.L.DISTRIBUTEUR ENR.	ARTICLES DE NETTOYAGE	343.82 \$
9913	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	408.16 \$
9914	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 740.58 \$
9915	LES SERRES SERGE DUPUIS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER BOTANIQUE	218.39 \$

9916	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	689.85 \$
9917	ENERGIES SONIC RN S.E.C.	ESSENCE ET HUILE DIESEL	1 268.74 \$
9918	STATION TOURISTIQUE FLORIBELL	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	139.99 \$
9919	SYSTEMES HYDRAULIQUES TLG INC.	ENTRETIEN EQUIPEMENT TRACTEUR	399.52 \$
9920	TOURISME MAURICIE	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	454.15 \$
9921	VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS	ANALYSES D'EAU	528.01 \$
9922	VOYAGES GENDRON	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	114.98 \$
9923	MUNICIPALITE DU CANTON DE RISTIGOUCHE	AUTRES SUBVENTIONS	196.90 \$
9924	LES SERRES SERGE DUPUIS	VILLAGE FLEURI	400.00 \$
120808	COMMISSION SCOLAIRE L'ENERGIE	VENTE POUR TAXES	0.33 \$
170816	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CASERNE	252.30 \$
170822	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE, BIBLIOTHÈQUE	304.75 \$
170828	REVENU CANADA	DAS FED. AOÛT 2017	7 382.46 \$
170828	REVENU QUEBEC	DAS PROV. AOÛT 2017	19 391.84 \$
170829	REVENU CANADA	DAS FED ASSOCIATION LOISIRS AOÛT 2017	288.25 \$
170901	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 463.76 \$
170906	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES ÉLECTRICITÉ	144.59 \$
170912	SOGETEL INC.	TÉLÉPHONES MAISON DU CITOYEN, CASERNE, AQUEDUC PRINCIPAL, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, GARAGE MUNICIPAL, TÉLÉCOPIEUR, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL, VLAN AQUEDUC SAMSON/MARCHAND, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CAMP DE JOUR	675.88 \$
170913	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES VOIRIE, INCENDIE, AQUEDUC PRINCIPAL, SAMSONS/MARCHAND	111.47 \$
171101	RETRAITE QUÉBEC	RETRAITE MAIRE	50.34 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCES D	161 508.02 \$
		GRAND TOTAL	225 722.86 \$

RÉSOLUTION 2017-09-241

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyé par madame Heidi Bellerive,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER des déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 126 865,57 \$, les comptes déjà payés au montant de 161508.02 \$ et les salaires 64 214.84 \$ totalisant la somme de 352 588.43 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDIT :

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Manon Shallow
Directrice générale

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION :

7.1 RÉSOLUTION EN REGARD DU POSTE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU que le conseil municipal embauchait par la résolution 2017-02-52, Madame Manon Shallow comme Directrice générale et secrétaire-trésorière, selon les recommandations et les conditions établies par le comité des Ressources Humaines de la Municipalité;

ATTENDU que le contrat à durée déterminée se termine le 13 septembre 2017, soit à la fin de la période probatoire de six mois et que la résolution autorisait le maire à signer le nouveau contrat de travail à durée indéterminée prévoyant l'ensemble des conditions de travail et le traitement après la période de probation;

ATTENDU que le conseil municipal confirme que la période probatoire a été réalisée à la satisfaction de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

RÉSOLUTION 2017-09-242

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyé par madame Rita Deschênes,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE CONFIRMER suite à la fin de la période probatoire de six mois, le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à Madame Manon Shallow, permettant ainsi la signature du contrat de travail à durée indéterminée qui prévoit l'ensemble des conditions de travail et de traitement.

Adoptée

7.2 RÉSOLUTION PROJET PLACE AUX JEUNES MRC DE MASKINONGÉ

ATTENDU que le projet Place aux jeunes MRC de Maskinongé contribue à créer un bassin de jeunes adultes diplômés par le biais de séjours exploratoires et qui forment une relève qualifiée sur le territoire;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton y contribue depuis 2011 et qu'une sollicitation d'aide financière est adressée à la municipalité pour un montant de 300 \$;

RÉSOLUTION 2017-09-243

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par monsieur Louis Frappier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la demande de contribution d'aide financière et d'autoriser le versement demandé, soit la somme de 300 \$.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – LOISIRS / CULTURE / TOURISME :

8.1 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA RÉGION DE SHAWINIGAN – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan sollicite la Municipalité, afin d'offrir une contribution en certificats cadeaux aux bénévoles en guise de reconnaissance envers leur fidèle engagement;

RÉSOLUTION 2017-09-244

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OFFRIR Centre d'action bénévole de Shawinigan, en guise de reconnaissance à leurs bénévoles cinq (5) livres d'histoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et six (6) certificats cadeaux dont trois (3) pour la balade de la Féerie de Noël et trois (3) pour la balade de l'été 2018.

Adoptée

8.2 RÉSOLUTION EN REGARD DE LA PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que le conseil municipal suite à un appel d'offres mandatait par la résolution 2017-03-64, la firme LJM Conseil pour la réalisation d'une étude sur le tourisme;

ATTENDU que le rapport final a été déposé le 29 juin 2017 à l'attention du conseil municipal et du comité touristique, ayant comme objectif de pérenniser et de poursuivre le développement de l'activité touristique dans la municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal par la résolution 2017-07-199 demandait à LJM Conseil de lui soumettre une offre de services pour l'accompagnement de la présentation du plan stratégique de développement touristique de Saint-Élie-de-Caxton aux principaux partenaires;

ATTENDU qu'une offre de services a été soumise à la Municipalité, comprenant trois volets : présentation du plan de développement à la population de Saint-Élie-de-Caxton, rencontres de présentation du plan de développement aux principaux partenaires de l'industrie touristique régionale et présentation à Fred Pellerin et aux Productions Micheline Sarrazin;

RÉSOLUTION 2017-09-245

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE CONFIRMER le mandat à LJM Conseil pour l'accompagnement de la présentation du plan stratégique de développement touristique de Saint-Élie-de-Caxton aux principaux partenaires, tel que l'offre de service datée du 9 août 2017 au montant de 4 053.00 \$ plus les taxes applicables; incluant les honoraires, les frais de gestion et les frais de kilométrages.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS- TRAVAUX PUBLICS / SERVICE INCENDIE :

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU que le 27 juillet 2017 monsieur Mario Samson, contremaître exécutant en voirie et autres déposait pour approbation au MAMOT, le rapport annuel 2016 accompagné du rapport des immobilisations ponctuelles ;

RÉSOLUTION 2017-09-246

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 qui été approuvé le 22 août 2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Adoptée

9.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE - GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que par la résolution 2015-02-30 le conseil municipal autorisait la signature d'une entente intermunicipale, pour l'engagement d'une personne-ressource dédiée à la gestion des services de sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Mathieu du Parc et de Saint-Paulin, toutefois sans que l'engagement se réalise pour notre municipalité;

ATTENDU qu'un échange a eu lieu entre notre municipalité et la municipalité de Saint-Mathieu du Parc et qu'il serait possible de partager la personne-ressource en place dans cette municipalité depuis le printemps 2016, à raison de 16 heures/semaine pour notre municipalité;

ATTENDU que les besoins sont toujours omniprésents pour notre municipalité, que le budget du service de sécurité incendie permet l'embauche de cette personne-ressource et qu'il y a lieu d'établir une entente de fonctionnement entre les deux (2) municipalités à cet effet;

ATTENDU que la personne-ressource en poste à la municipalité de Saint-Mathieu du Parc, est monsieur Jonathan Gendron, qui occupe le poste de directeur adjoint pour cette municipalité et qui aussi est pompier pour notre municipalité depuis le 3 octobre 2005;

ATTENDU que le poste qu'occuperait monsieur Jonathan Gendron pour notre municipalité serait considéré comme un employé-cadre ayant pour titre : Officier santé sécurité au travail et soutien administratif;

RÉSOLUTION 2017-09-247

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE à la municipalité de Saint-Mathieu du Parc de considérer et d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale pour l'engagement d'une personne-ressource dédiée à la gestion des services de sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre les deux municipalités;

D'EMBAUCHER, monsieur Jonathan Gendron, à titre d'Officier santé sécurité au travail et soutien administratif pour la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et **D'AUTORISER** la signature d'un contrat de travail prévoyant l'ensemble des conditions de travail et le traitement incluant une période de probation de six (6) mois;

Adoptée

9.3 RÉOLUTION EN REGARD DE LA SOUMISSION POUR LE SABLE ABRASIF

ATTENDU que des demandes de prix pour du sable abrasif incluant la livraison pour un volume de 800 tonnes, ont été adressées à quatre (4) fournisseurs potentiels et que deux (2) soumissions ont été reçues des fournisseurs ci-dessous :

J. Bellerive & Fils inc.	6.30\$ / tonne + taxes applicables
Maskimo Construction inc.	6.20 \$ / tonne + taxes applicables

ATTENDU que Maskimo Construction inc. est le plus bas soumissionnaire;

RÉSOLUTION 2017-09-248

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Heidi Bellerive,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission et d'octroyer le contrat à Maskimo Construction inc., tel qu'il appert de la soumission datée du 21 août 2017, pour la fourniture de sable abrasif livrée au prix de 6.20 \$ / tonne plus les taxes applicables.

Adoptée

9.4 DÉPÔT DE LETTRES CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT (AVENUE ROLAND-LEGRIS ET DOMAINE DU LAC OUELLET)

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil municipal qu'à ce jour quatre (4) lettres concernant le déneigement de chemins privés ont été reçues, pour les routes ci-dessous :

- Avenue Roland-Legriss, Domaine du Lac Ouellet, des Geais-Bleus et la rue Eddy

9.5 RÉOLUTION EN REGARD DE LA SOUMISSION POUR DES ENSEMBLES BUNKER POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU que des demandes de prix pour des ensembles bunker, ont été adressés à deux (2) fournisseurs potentiels et que deux (2) soumissions ont été reçues des fournisseurs ci-dessous :

Aéro-Feu	1 792.50 \$ / ensemble bunker Innotex + taxes applicables
L'Arsenal / CMP Mayer inc.	1 760.00 \$ / ensemble bunker Starfield + taxes applicables

ATTENDU que L'Arsenal / CMP Mayer inc. est le plus bas soumissionnaire;

RÉSOLUTION 2017-09-249

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission et d'octroyer le contrat L'Arsenal / CMP Mayer inc., tel qu'il appert de la soumission datée du 29 août 2017, pour la fourniture de deux (2) ensembles bunker Starfield, au montant de 1 760.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS - URBANISME :

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-005 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2011-007A AMENDANT LE RÈGLEMENT 2007-007 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-005

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 2011-007A AMENDANT LE RÈGLEMENT 2007-007 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU QUE le règlement 2011-007A établissait le tarif pour se procurer la licence d'un chien et qu'il était applicable dès son adoption le 7 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 2015-12-405 pour renouveler le mandat à Chenil Les 3X Enr. pour l'année 2016 et qu'il avait été statué dans ladite résolution d'augmenter le coût de la licence d'un chien à 25.00 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire que la modification du tarif soit faite par l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil ordinaire tenue le 7 août 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le deuxième paragraphe de l'article 1 du Règlement 2011-007A soit remplacé par :

Le coût d'une telle licence soit établi à vingt-cinq dollars (25\$) par chien jusqu'à concurrence de trois chiens.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Réjean Audet,
Maire

Manon Shallow,
Dir. générale / sec. trés.

Avis de motion : 7 août 2017
Adoption du règlement : 11 septembre 2017
Publication : 12 septembre 2017

RÉSOLUTION 2017-09-250

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyé par monsieur Sébastien Houle
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte un règlement intitulé :

**« RÈGLEMENT 2017-005 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 2011-007A
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2007-007 CONCERNANT LE CONTRÔLE
DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON »**

Adoptée

10.2 DEMANDE DE PIIA – 2370 AVENUE PRINCIPALE

ATTENDU la demande de PIIA présentée pour le 2370 avenue Principale;

ATTENDU que cette demande telle que présentée répond aux objectifs de la réglementation sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale en respectant le style spécifique du bâtiment existant;

ATTENDU que le règlement met l'accent sur la conservation de l'esthétique des bâtiments;

RÉSOLUTION 2017-09-251

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Heidi Bellerive,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE PERMETTRE l'installation de la porte et les colonnes en aluminium présentées.

Adoptée

10.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – ÉTIENNE GILBERT ET CAROLINE BEAUDRY 2017-007

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 5 186 443, visant à permettre la construction d'un garage dans la cour avant;

ATTENDU que cette demande telle que présentée ne contrevient pas aux objectifs du règlement qui visent à permettre sur les terrains bordés par un lac, la construction d'un garage en cour avant;

ATTENDU que le lot est en partie en zone récréative et en zone forestière;

ATTENDU que le garage chevauchera la zone où la situation est autorisée et la zone forestière;

ATTENDU que la situation ne crée aucun préjudice;

RÉSOLUTION 2017-09-252

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyé par madame Charline Plante,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE PERMETTRE la construction d'un garage dans la cour avant du bâtiment principal situé sur le lot 5 186 443.

Adoptée

10.4 DEMANDE DE SERVITUDE – CHEMIN DES PAPILLONS LOT 4 430 059

ATTENDU la demande de madame Line Savard et monsieur Marc Nadeau propriétaire de l'immeuble sise sur le lot 4 194 892;

ATTENDU que suite à la réforme cadastrale en 2010, le portail d'entrée implanté à l'entrée du chemin de la propriété se trouve maintenant sur le lot 4 430 059 appartenant à la municipalité ;

ATTENDU que les coûts de déplacement du portail selon une estimation représenteraient plusieurs milliers de dollars et considérant que le portail ne cause aucune obstruction sur la voie publique, les demandeurs souhaitent convenir d'une servitude avec la municipalité;

ATTENDU que les frais de notaire et d'arpenteur seront à la charge des demandeurs;

RÉSOLUTION 2017-09-253

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la demande servitude de madame Line Savard et monsieur Marc Nadeau pour leur portail d'entrée sur la propriété sise sur le lot 4 430 059 pour la durée de vie du portail actuellement implanté et **D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis en regard de cette servitude.

Adoptée

11. TIRAGE ET REMISE DE PRIX « MAISONS FLEURIES » :

La conseillère Madame Rita Deschênes procède au tirage et à la remise des prix aux personnes gagnantes pour « Maisons Fleuries ». Quatre (4) prix de 100\$ en bon d'achat chez les Serres Serge Dupuis sont attribués.

LES GAGNANTES ET GAGNANTS SONT :

Mme Annik Caron – 470, rue Saint-Louis, Saint-Élie-de-Caxton
M. Réjean Jacques – 1081, chemin des Lacs-Longs, Saint-Élie-de-Caxton
Mme. Carroll Boudreault - 4250 Route Des Lacs, Saint-Élie-de-Caxton
Mme Doris Deschênes – 201, 5^{ème} Rang, Saint-Élie-de-Caxton

Elle félicite les gagnants et remercie les personnes qui ont participé à l'embellissement de notre municipalité.

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES :

12.1 DEMAND DE PIIA - 2461 AVENUE PRINCIPALE

ATTENDU la demande de PIIA demandé par Monsieur Mario Salomone pour l'immeuble situé au 2461 Avenue Principale, visant à modifier le sens de la toiture de la galerie;

ATTENDU que la modification a été demandée suite au remplacement des bardeaux d'asphalte, qui avait fait l'objet d'une résolution en février dernier (2017-02-51) et que lors de l'exécution des travaux, il a été constaté que la conception présentait une problématique d'infiltration d'eau;

ATTENDU que cette demande répond aux critères et aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en recherchant l'esthétique d'origine du bâtiment et que la problématique a été constatée pendant les rénovations;

ATTENDU que le Comité consultatif n'a pas eu le délai requis pour faire une recommandation et que les travaux de rénovation doivent être exécutés pour protéger l'immeuble;

RÉSOLUTION 2017-09-254

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise, malgré l'absence de recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la modification demandée par Monsieur Mario Salomone de modifier le sens de la toiture de la galerie tel que présenté.

Adoptée

12.2 MUNICIPALITÉ DE CHARETTE – DEMANDE DE LOCATION FONTAINE CAXTONNIENNE

ATTENDU la demande de location de la Fontaine Caxtonnienne, que nous adresse la municipalité de Charette, dans le cadre du Carnaval hivernale qui se déroulera du 8 au 11 février 2018;

ATTENDU que cette municipalité fêtera son 100^{ème} anniversaire en 2018;

RÉSOLUTION 2017-09-255

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyé par madame Rita Deschênes,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise la location de la Fontaine Caxtonnienne à la municipalité de Charette pour le Carnaval hivernale qui se tiendra du 8 au 11 février 2018; les modalités seront à définir ultérieurement entre les municipalités.

Adoptée

12.3 MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF – PROJET 2016-112 REMPLACEMENT PONCEAU F7020 ROUTE DES LACS

ATTENDU QUE des offres de service pour le contrôle qualitatif ont été demandées, par le biais de monsieur Adil Lahnichi, ing., M. ing. du service technique de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE cinq soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

- ENGLOBE au montant de 5 085.00 \$ plus les taxes applicables
- EXP. au montant de 6 109.50 \$ plus les taxes applicables
- SNC – Lavalin au montant de 6 302.40 \$ plus les taxes applicables
- SMi au montant de 6 242.70 \$ plus les taxes applicables
- GHD au montant de 6 365.00 \$ plus les taxes applicables

RÉSOLUTION 2017-09-256

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la plus basse soumission conforme, soit celle de ENGLOBE datée du 30 août 2017, au montant de 5 085.00 \$ plus les taxes applicables, conformément au bordereau de soumission signé par monsieur Justin Lampron, tech. princ. / chargé de projet – matériaux pour l'entreprise.

Adoptée

12.4 AUTORISATION À COUPON PRODUCTIONS CANADA INC. – OUVRAGES TEMPORAIRES (FILM)

ATTENDU que la compagnie Coupon Productions Canada Inc a fait la demande à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton d'autoriser l'installation, la construction et la mise en place d'ouvrages temporaires sur la propriété des Frères de l'instruction Chrétienne;

ATTENDU que la compagnie Coupon Productions Canada Inc prévoit effectuer le tournage d'un film sur cette propriété et que pour ses besoins doit mettre en place un décor qui comprend des structures, des bâtiments, des quais ;

ATTENDU que tous les ouvrages, structures ou bâtiments seront démolis, retirés ou déplacés à la suite du tournage;

ATTENDU que la Compagnie Coupon Productions Canada Inc a prévu par contrat que la propriété sera remise à l'état initial à la suite du tournage;

ATTENDU que la Compagnie Coupons Productions Inc s'engage à respecter l'application des règlements de nature environnementale;

ATTENDU le caractère exceptionnel de la demande et du projet;

ATTENDU que la réglementation municipale n'est pas conçue pour ce type de projet.

RÉSOLUTION 2017-09-257

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Heidi Bellerive,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

12.5 RÉSOLUTION POUR L'ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE POUR LES INTERVENTIONS NÉCESSITANT LES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton fait partie depuis de nombreuses années d'une entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération pour les municipalités de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU qu'un nouveau projet d'entente a été soumis à l'ensemble des municipalités participantes;

ATTENDU que l'objet de l'entente est de permettre à chaque municipalité participante d'avoir recours à une équipe de pompiers, formés et qualifiés, pour intervenir lors d'un incident nécessitant les pinces de désincarcération formée et qualifiée, ainsi qu'aux outils requis pour ce type d'opération aux coûts établis dans ladite entente;

RÉSOLUTION 2017-09-258

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer la version finale de l'entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération des dix-sept (17) municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé, aux conditions stipulées dans ladite entente d'une durée de trois (3) ans à compter de sa signature.

Adoptée

12.6 RÉSOLUTION EN REGARD DES ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU que le contrat des assurances collectives est à renouveler et que le courtier en assurance a déposé l'offre de tarification d'Union Vie Mutuelle pour la période débutant le 1^{er} octobre 2017;

RÉSOLUTION 2017-09-259

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Charline Plante,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le renouvellement des assurances collectives pour les employés municipaux, tel que la nouvelle grille de tarification proposée par le courtier en assurance avec Union Vie Mutuelle pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} octobre 2018.

Adoptée

12.7 HÉMA-QUÉBEC – REMERCIEMENTS

Cette correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

12.8 FONDATION DE LA SSS DE L'ÉNERGIE - REMERCIEMENTS

Cette correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS :

RAOUF GARGOURI

- Il s'adresse à madame Rita Deschênes, pourquoi elle était absente lors de la séance extraordinaire du 5 septembre dernier ?
- Il s'adresse à nouveau à madame Rita Deschênes à savoir si c'est vrai qu'elle était prise dans le trafic à Montréal ce soir là.

ROBERT GAUTHIER

- Veut connaître la participation des gens de Saint-Élie-de-Caxton aux balades gratuites.
- Demande de faire le libellé plus précis pour la présentation des chiffres touristique au public pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

GILBERT GUÉRIN

- Concernant le point 9.2 :
Veut connaître la durée.
Y a-t-il une incidence sur le projet de la MRC de Maskinongé de regrouper les services incendies?

RAOUF GARGOURI

- Pourquoi lors de la séance du 5 septembre dernier, monsieur le maire a mentionné que madame Rita Deschênes était prise dans le trafic à Montréal?

JOHANNE PINARD

- Concernant le point 8.2 quand aura lieu la présentation à la population du plan stratégique de développement touristique?

RAOUF GARGOURI

- Pourquoi avoir éliminé « Période de suggestions » ?

ETIENNE GAUTHIER

- Faire des remerciements et félicitations concernant le resurfaçage sur la route des Lacs.

RAOUF GARGOURI

- Pourquoi ne pas avoir adopté le règlement sur le déroulement des séances du conseil en séance ordinaire?

MARCEL LABRE

- Merci à tous ceux qui se sont occupés des 5 à 7.

ANNIE PLANTE

- Peut-on avoir les revenus du tourisme au 1^{er} janvier au 31 août?

RAOUF GARGOURI

- Qui évalue la valeur des droits d'auteur de Fred Pellerin?

ANNIE PLANTE

- Le Food Truck avait-il un permis lors de la Petite Fête?
- Le conseil municipal était-il au courant de la venue du Food Truck?
- Dans les années futures, va-t-on essayer d'acheter local?

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Le conseiller Sébastien Houle propose de lever l'assemblée à 21h10.

Réjean Audet, Maire

Manon Shallow
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière